

# MÉMOIRE

## Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2013-2016

Avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique, l'Université de Montréal couvre l'ensemble des domaines du savoir et forme le premier pôle d'enseignement et de recherche du Québec. Son vaste réseau d'établissements affiliés dans le domaine de la santé et des services sociaux étend et amplifie sa capacité de recherche et d'intervention dans la communauté.

Avec la conviction que la politique et les stratégies relatives à la recherche, à la science et à l'innovation ont le pouvoir de façonner un avenir meilleur pour tous, nous répondons ici à la consultation lancée en exposant d'abord cinq principes qui nous apparaissent fondamentaux pour la suite des choses, avant d'enchaîner sur des thèmes spécifiques touchant le financement de la recherche universitaire, les activités de transfert et de valorisation et la dimension internationale.

### Principes

---

#### Stabilité et continuité des décisions

L'édification d'un système d'innovation cohérent s'inscrit dans la durée. On ne peut en modifier les orientations au gré des circonstances, au risque de voir sa performance en souffrir. Alors qu'elle se déploie dans un contexte de vive concurrence internationale et d'incertitude, l'innovation est particulièrement sensible et vulnérable aux changements des règles du jeu. Que ce soit dans le domaine des sciences, des sciences sociales, des sciences humaines ou de la création, les processus d'innovation ne constituent pas des machines qu'on arrête et redémarre sans conséquences. Si les secteurs des biotechnologies et du pharmaceutique, ceux des jeux vidéo et du multimédia, des systèmes de communication, de l'aérospatial et des véhicules électriques, ou du sain développement des enfants ont connu et connaissent du succès au Québec, c'est en raison d'un appui soutenu des gouvernements à une capacité d'abord émergente.

La planification d'organismes, quels qu'ils soient, s'accommode difficilement d'un terme aussi court (triennal) que celui dicté par l'actuelle stratégie. Dans le doute quant à la reconduction ou non d'un programme, les périodes de refinancement des organismes déjà soutenus par les stratégies antérieures sont des moments d'imprévisibilité où il devient difficile de retenir des ressources dynamiques et performantes. L'on sait d'expérience qu'il faut du temps pour saisir l'évolution d'un organisme ou encore d'une équipe ou d'un projet de recherche, l'interpréter et l'évaluer correctement. D'autant plus qu'un important travail de fond est requis (par ex., l'établissement et le renforcement de relations), un horizon de trois ans s'avère incompatible avec le temps nécessaire pour la constatation des résultats.

La stabilité souhaitée n'est pas synonyme de stagnation. Tout au contraire, nous croyons qu'il est possible de concilier prudence et audace, mesures éprouvées (et améliorées en continu) et exploration de voies originales. À ce dernier égard, le recours accru à des projets pilotes grâce à des ressources additionnelles permettrait de tester plus systématiquement des approches

nouvelles et des idées émergentes, une telle validation fournissant les données probantes sur lesquelles fonder une plus large implantation.

- Intégrer les budgets récurrents des stratégies antérieures dans les budgets de base du ministère et des organismes;
- Adopter un terme au moins quinquennal pour les prochaines stratégies;
- Recourir davantage aux projets pilotes pour tester des mesures émergentes et innovantes.

### Approche gouvernementale concertée

La recherche et l'innovation ont des ramifications dans une foule de secteurs et, par voie de conséquence, dans un ensemble de ministères et d'organismes. Inversement, les préoccupations de ces derniers doivent trouver un écho dans les mesures relatives à la recherche et à l'innovation. Or, en dépit des appels lancés de longue date à cet effet, les progrès réalisés sur le plan de la coordination des politiques sont lents et les synergies restent limitées.

Dans ce contexte, la planification et l'actualisation des politiques gouvernementales tendent à demeurer des exercices distincts. Cela peut expliquer le faible renforcement de la dimension scientifique dans les politiques autres et réciproquement pour la dimension sectorielle dans la Stratégie de la recherche et de l'innovation.

La difficulté à réaliser ce nécessaire arrimage, dans la conception et dans l'application, doit être reconnue pour ce qu'elle est : un important défi que le Québec partage avec bien des pays et qu'il devrait relever sans tarder pour obtenir un authentique effet de levier. Ce constat ramène au premier plan les mécanismes de coordination horizontaux et renvoie au rôle du Comité interministériel de la recherche et de l'innovation, bien placé pour instaurer et consolider une véritable dimension intégratrice.

- Renforcer le rôle du Comité interministériel de la recherche et de l'innovation et en dynamiser les interventions, grâce à l'élaboration d'un programme favorisant la concertation entre les ministères, d'une part, et entre ceux-ci et le milieu de la recherche, d'autre part.

### Décisions et politiques basées sur la science

Les politiques et stratégies gouvernementales pouvant gagner à s'éclairer aux résultats scientifiques sont nombreuses - si elles ne sont finalement pas toutes concernées. En environnement, dans les domaines économiques, sociaux et culturels, la recherche et la science apportent des idées et des solutions. Bien qu'elles soient disponibles, plusieurs données probantes ne sont pas appliquées : soit qu'elles ne se rendent pas à destination, soit qu'elles ne sont pas prises en compte, soit encore que leur appropriation est déficiente. Quelle qu'en soit la raison, cette lacune porte des conséquences concrètes pour la pertinence des décisions et l'efficacité des actions gouvernementales.

Alors qu'on déplore la relative rareté du transfert et de l'adoption des nouvelles connaissances en appui aux décisions, il y aurait lieu de voir à mettre en rapport les milieux de la recherche et les ministères québécois. Une possibilité applicable à court terme consiste en unités de liaison et de courtage avec le monde de la recherche distribuées au sein des principaux ministères. Cette approche permettrait de mieux informer les chercheurs des besoins des acteurs gouvernementaux, d'établir les secteurs et les services qui pourraient bénéficier le plus des retombées de la recherche, d'élaborer des projets conjoints et d'accompagner l'appropriation et la mise en œuvre dans les milieux. On peut en espérer un cercle vertueux : à terme, la conception de politiques basées sur des données probantes et contenant des mesures propices à la stimulation de la recherche et au développement de nouvelles données probantes.

- Appuyer les actions gouvernementales sur des données probantes et faire en sorte que toute politique ou stratégie interpelle la recherche et l'innovation;
- Instaurer des unités de liaison et de courtage de recherche au sein des ministères québécois.

## Équilibre

Nous comprenons le souci de nos gouvernements, au vu de statistiques indiscutables, de valoriser la recherche qui peut l'être. Néanmoins, une orientation trop prononcée dans le sens de la «recherche valorisable», a priori et au détriment des recherches fondamentales et librement définies, sapera inévitablement la base des connaissances dans tous les domaines. Par ailleurs, ce ne sont pas tous les secteurs, même dans les sciences naturelles, qui peuvent être adaptés à des modes de financement de type partenarial.

De longue date, la science a eu partie liée avec l'innovation. Des secteurs parmi les plus porteurs du point de vue économique (pharmaceutique, semi-conducteurs, multimédias, pour ne citer que ceux-là) doivent leur émergence et leur essor à la recherche fondamentale et en demeurent étroitement tributaires. De nombreux autres domaines, s'ils n'ont pas pour eux l'évidence économique, ont celle – primordiale – de leur contribution à l'avancement scientifique, culturel et social. Dans l'état actuel des choses, il y a lieu de craindre que la minimisation de cette réalité, avec ce qu'elle implique au plan budgétaire, limite lourdement notre capacité future à innover et à participer au patrimoine universel des sciences et des humanités.

- Attribuer les sommes nécessaires aux Fonds de recherche du Québec afin d'assurer une base de recherche solide, diversifiée et répondant à des critères d'excellence.

## Impulsion de la demande pour l'innovation

Nos politiques articulent très bien la question de l'offre, mais de façon moins heureuse et cohérente celle de la demande. Déjà, des mesures de concertation entre le milieu gouvernemental et le milieu de la recherche, telles que suggérées plus tôt, présenteraient un réel potentiel dans cette direction.

Les sciences sociales et humaines ne sont pas en reste : leur processus d'innovation exige une communication continue entre les chercheurs, les gens de terrain et les utilisateurs. Il importe

donc de soutenir des mécanismes de rencontre dynamique de ces expertises afin de faire émerger des idées novatrices, de les tester et de les généraliser.

Les projets de développements technologiques devraient faire appel plus souvent à l'expertise des sciences sociales et humaines et à celui de la création afin d'assurer leur appropriation, leur succès et leur pérennisation.

Par ailleurs, l'utilisation des marchés publics apparaît comme particulièrement propre à impulser la demande de produits et services innovants québécois – y compris dans le domaine social – et à favoriser leur intégration dans les institutions et services publics ainsi que leur entrée sur le marché mondial. Les marchés publics du gouvernement québécois représentent plus de 14 milliards de dollars, soit près de 5 % du PIB qui représente bien davantage que la part dévolue à la R-D toutes catégories confondues. Le gouvernement se trouve être ainsi le plus important acheteur de biens et de services au Québec. Ce rôle, avec des dépenses de cet ordre de grandeur, présente un potentiel d'influence considérable pour stimuler le développement de solutions plus efficaces et créatives, favoriser l'entreprise innovante, façonner les marchés et encourager la croissance économique. Sans compter la vitrine internationale ainsi créée pour les innovations québécoises.

Deux modèles américains mériteraient ici d'être explorés: les SBIR (Small Business Innovation Research) et STTR (Small Business Technology Transfer) dont de récentes évaluations confirment les résultats tangibles et le rôle vital en termes de stimulation de l'innovation dans les marchés publics. Mentionnons aussi le Programme canadien pour la commercialisation des innovations, mis en place dans la foulée du budget fédéral de 2010.

La stimulation de la demande ne doit surtout pas se concevoir en opposition ou aux dépens des investissements dans la R-D. Une preuve en est les grands projets mobilisateurs de la SQRI 2010-2013 appelés à soutenir notamment la filière des véhicules électriques, celle des aéronefs de nouvelle génération et ainsi de suite, et à leur offrir éventuellement un avenir international. Tout au contraire, une demande accrue justifiera à elle seule des investissements accrus dans une offre de qualité par les universités, les laboratoires gouvernementaux et les entreprises.

- [Élaborer un programme intégré d'approvisionnement utilisant les marchés publics pour l'émergence de solutions innovantes, autant dans le domaine technologique que dans le domaine social, et en assurer l'application et le suivi au sein des ministères et organismes gouvernementaux.](#)

## Financement de la recherche universitaire \_\_\_\_\_

### Continuité

Avec des fonds constants sinon décroissants, les organismes subventionnaires deviennent progressivement plus sélectifs, concentrant de plus en plus leur soutien et réduisant d'autant la capacité à former une relève dans une variété de domaines, à explorer de nouvelles avenues risquées et à contribuer pleinement au devenir de notre société. Le milieu de la recherche s'épuise littéralement par manque de fonds.

Les programmes sur lesquels le Québec a misé depuis longtemps et qui ont fait leurs preuves pour la formation de personnel hautement qualifié et la notoriété québécoise dans plusieurs domaines de recherche ont aujourd'hui perdu en dollars constants une bonne part de leur valeur.

Le financement d'équipes par le FRQNT est de plus en plus incertain, avec un maigre taux de succès des demandes. Au FRQSC, les centres qui ne se voient pas accorder de subvention doivent, faute de concours annuels, patienter trois ans avant de pouvoir soumettre de nouveau leur candidature: cette situation est fortement démobilisatrice pour la communauté des chercheurs concernés. Le FRQS, pour sa part, a entamé en 2008 une réforme visant un meilleur arrimage entre les financements de centres, d'instituts, de réseaux et de groupes : il y a lieu de compléter cet exercice en ayant en vue l'évolution de ces entités vers des regroupements interdisciplinaires et interinstitutionnels, et ce, afin de décloisonner les silos universitaires et hospitaliers qui freinent la collaboration. La capacité de supporter des regroupements majeurs sur les campus universitaires, sous la forme d'instituts par exemple, est également essentielle pour permettre cet arrimage entre les milieux universitaires et hospitaliers et favoriser la recherche translationnelle.

Quant à la recherche intersectorielle, elle a devant elle un brillant avenir qui pourrait s'exprimer dans le cadre de nouveaux projets mobilisateurs, avant-gardistes et inspirants par leurs orientations et leur portée interdisciplinaire, ou d'initiatives visant à alimenter le pipeline des projets déjà annoncés..

- Accroître les fonds alloués de 50 % d'ici 5 ans aux Fonds de la recherche du Québec notamment pour :
  - permettre la tenue de concours annuels aux regroupements stratégiques par le FRQSC;
  - rehausser le taux de succès des équipes auprès du FRQNT;
  - permettre au FRQS de compléter la réforme entreprise;
  - dans les trois secteurs, bonifier les programmes de bourses de formation s'adressant aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ainsi qu'aux stagiaires postdoctoraux;
  - démarrer de nouveaux projets intersectoriels, seuls ou en lien avec des projets mobilisateurs.

## Plateformes de recherche

Les plateformes de recherche se sont multipliées au Québec depuis une douzaine d'années. D'abord introduite pour décrire les environnements de travail de haut niveau dans les domaines biomédicaux et des sciences pures, la notion s'est plus récemment étendue au domaine des sciences sociales et humaines.

Les plateformes étant de plus en plus sophistiquées et coûteuses, il est souvent pertinent de les mutualiser entre les équipes localisées en un même site, afin d'en optimiser les moyens, les compétences et les services. Tout en priorisant les travaux universitaires, elles devraient aussi s'engager à une ouverture plus large, aux niveaux régional et national, auprès d'utilisateurs externes (organismes publics, entreprises...). Ce qui implique des effectifs dédiés et en mesure de répondre à la demande de service et d'encadrement. La reconnaissance d'une plate-forme va de

pair avec celle des besoins qui découlent de ses activités. À l'heure actuelle, en l'absence de programme spécifique mis à part l'aide temporaire offerte par la Fondation canadienne pour l'innovation, le maintien et le fonctionnement des plateformes (frais d'énergie, main-d'œuvre hautement qualifiée, expertise analytique) sont difficiles à financer. Par ailleurs, avec des subventions insuffisantes, les chercheurs peuvent de moins en moins s'en permettre les frais d'utilisation.

Les collections de recherche et les banques de données regroupent, selon le cas, des artefacts, spécimens et informations recueillis sur un temps long. Dépositaires de matériel et d'incalculables données historiques et actuelles dans une grande variété de domaines, elles doivent être préservées pour les recherches et les générations futures. Au titre des plateformes de recherche, elles présentent des problématiques particulières, dont celles de leur intendance et de leur pérennité, et il faut à leur sujet introduire la notion de patrimoine scientifique. La question du financement pour l'entretien et l'enrichissement se pose là comme ailleurs. Plus spécifiquement du côté des collections d'histoire naturelle et tel qu'exposé dans un récent rapport du Conseil des académies canadiennes, il n'existe pas de programme fédéral de subventions permettant de soutenir celles qui sont appelées à devenir le dépôt des spécimens. La charge financière de leur sécurisation, de leur organisation et de leur mise en réseau repose donc intégralement sur les institutions qui les détiennent.

Il faut enfin noter que la dimension numérique prendra partout une importance croissante, non seulement pour le partage des collections mais encore pour la diffusion des écrits et la conservation des données de toute nature.

- Soutenir le fonctionnement des plateformes de recherche;
- Encourager le développement de plateformes à usagers multiples, universitaires et collégiaux, privés et publics et anticiper les mécanismes de coordination appropriés;
- Conférer une reconnaissance explicite aux collections de recherche et données afférentes développées et détenues au sein des institutions publiques, et envisager un fonds dédié.

### Diversification des sources pour accroître les fonds disponibles

L'avenir du Québec et son positionnement d'avant-garde sur tous les plans reposent sur une recherche solide et stable, à laquelle toutes les organisations qui en profitent devraient contribuer. Au-delà des budgets récurrents déjà mentionnés, un fonds dédié à la recherche présenterait l'avantage d'accroître la marge de manœuvre pour des initiatives innovantes et des propositions non sollicitées et, non moins important, de sensibiliser et mobiliser les acteurs du système de l'innovation. Ce fonds serait géré par les Fonds de recherche du Québec, en bonne partie en soutien à la recherche intersectorielle. Les montants amassés, même modestes au départ, permettraient de bâtir un capital croissant.

Les milieux d'affaires québécois, bénéficiant du dynamisme et de l'excellence de nos universités, pourraient être appelés à affirmer un leadership plus fort en matière d'études supérieures et de recherche. Les sociétés d'État, vu leurs perspectives d'intérêt général et leur rôle en tant qu'instruments de la politique publique, sont aussi naturellement désignées.

- Soutenir la recherche et son transfert dans les services par un pourcentage des revenus des firmes de services (par ex., banques, grandes firmes privées de consultation...);
- Soutenir la recherche en santé et son transfert par un pourcentage des revenus des firmes biopharmaceutiques et de technologies médicales;
- Soutenir la recherche sur le Nord et son transfert par un emprunt sur les revenus anticipés des redevances payées par les firmes qui exploiteront le nord, dans le souci de réduire les risques associés à l'exploitation des ressources nordiques;
- Soutenir la recherche et son transfert dans les arts, les lettres, les sciences humaines et sociales, les sciences naturelles et en génie par une ristourne sur les revenus d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la SAQ (avec 1% seulement des revenus gouvernementaux, plus de 50 M\$ seraient générés annuellement);
- Exiger que toute entreprise bénéficiant d'une aide importante du gouvernement du Québec (5 M\$ minimum) ou d'un taux préférentiel d'électricité investisse une part de ses revenus nets dans la recherche québécoise.

## Valorisation et transfert

---

Les organismes québécois de valorisation et de transfert forment aujourd'hui un réseau riche et diversifié. On peut à juste titre parler d'un *système* d'intermédiation.

Au nombre de ses acteurs, l'on retrouve les sociétés de valorisation mises en place au tournant des années 2000. Sans parler de spécialisation au sens strict, elles n'en n'ont pas moins développé au fil des ans une expertise différenciée, ne serait-ce qu'en raison de leur historique d'affaires et des secteurs et entreprises avec lesquelles elles interagissent le plus souvent. Une concertation accrue, souhaitée par les universités, permettrait de mettre en commun les meilleures pratiques. Cette concertation s'imposerait d'autant plus dans l'optique d'harmoniser politiques et pratiques dont les divergences actuelles génèrent un paysage parfois confus pour les partenaires. Concertation entre les sociétés de valorisation, certes, mais aussi entre elles et les autres acteurs québécois du transfert, notamment les incubateurs et les CCTT.

Du fait que ces acteurs agissent dans des créneaux et offrent des services différents, l'objectif viserait surtout ici à assurer le relais aux interfaces, à susciter des échanges, à partager les expériences et les expertises, et à dégager des pratiques exemplaires et une vision commune face à l'international. Le modèle à privilégier doit intégrer les objectifs de la Stratégie d'entrepreneuriat, impliquer ainsi les centres d'entrepreneuriat universitaire et prévoir les moyens pour rejoindre les jeunes et appuyer le lancement d'entreprises réelles ou virtuelles.

- Favoriser une concertation accrue entre les autres acteurs du transfert et de la valorisation, incluant les centres d'entrepreneuriat universitaire.

Dans le secteur des sciences humaines et sociales, l'innovation s'appuie sur une recherche partenariale interactive, d'autant plus efficace qu'elle est instaurée en amont et branchée sur les développements scientifiques en cours. Cette recherche doit tenir compte des forces en présence dans les milieux, des limites de l'organisation, des façons de faire établies et d'éventuelles

résistances. Elle demande allers-retours, temps et énergie, à la fois de la part des chercheurs et de leurs partenaires. Or, à l'heure actuelle, ce type de recherche ne bénéficie que d'un faible financement sur de trop courtes périodes de la part des organismes subventionnaires.

Le transfert des résultats de recherche réalisé directement par les chercheurs vers les utilisateurs comporte des limites importantes. La formule s'applique lorsque la recherche a été faite pour un utilisateur précis, mais lorsque l'on souhaite généraliser l'innovation et l'accès aux connaissances, il est nécessaire de faire appel à des expertises que les chercheurs ne possèdent généralement pas. C'est là qu'interviennent des organismes comme le CLIPP. Toutefois, les actions des centres et organismes de liaison et de transfert demeurent insuffisantes.

Des lieux interactifs dans lesquels experts en communication, chercheurs et intervenants se rencontrent deviennent des pré-requis pour favoriser l'hybridation entre des équipes ayant des perspectives et des traditions différentes et rendre possible un réel travail commun avec des non-chercheurs. Le projet touchant à sa fin et leurs dernières énergies étant consacrées à mener le projet à terme et à renouveler leur financement, les chercheurs demeurent trop brièvement sur le terrain pour s'assurer d'une réelle appropriation des connaissances. À cet effet, il faudrait former et libérer des intervenants-formateurs, oeuvrant dans les milieux mêmes, pour la mise en place des conditions favorables.

- La formule ayant fait ses preuves, lever le moratoire sur la création de centres de liaison et de transfert, les organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) et les regroupements sectoriels de recherche industrielle dans les domaines prioritaires ;
- Assurer le soutien à des plateformes interactives et à des intervenants-formateurs.

## International

---

### Étudiants internationaux

Aujourd'hui, près d'un étudiant sur dix dans les universités québécoises vient de l'étranger. La présence de ces étudiants apporte un regard nouveau et une expertise diversifiée, alimente les réseaux internationaux de recherche, tout en procurant un enrichissement culturel indéniable – pour la communauté universitaire et pour la société en général. Leur recrutement peut aussi avoir un impact démographique positif.

Sur un plan strictement financier, les étudiants internationaux (séjour prolongé ou de courte durée) ont injecté en 2008 plus d'un milliard de dollars dans l'économie québécoise sous forme de dépenses<sup>1</sup>. La même année, le secteur de l'éducation internationale générait non loin de 12 000 emplois et contribuait pour 72,5 millions au trésor public québécois.

Au fil des ans, les universités ont mis en place à fort coût de nombreuses mesures pour l'accueil, l'encadrement et l'intégration de ces étudiants – y compris dans un contexte de

---

<sup>1</sup> Roslyn Kunin & Associates, Inc. (RKA, Inc.), *Impact économique du secteur de l'éducation internationale pour le Canada*, rapport final présenté à Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009.

coopération Nord-Sud. Des efforts supplémentaires seraient requis pour en renforcer l'attraction et l'accueil.

- Développer une stratégie québécoise intégrée relativement aux étudiants universitaires étrangers, en tenant compte à la fois des impératifs pour le Québec et des engagements à l'égard de la coopération internationale.

## Immigration

Les universités recrutent à l'étranger des chercheurs réputés et des étudiants de haute qualité. Ceux-ci font face à des procédures d'immigration (y compris temporaire) et d'obtention de visa de travail encore trop longues dû à des autorisations consécutives, d'abord provinciale puis fédérale. Pour les professeurs, ces délais retardent leur intégration; pour les étudiants, ils peuvent signifier le renoncement à leur inscription. Ces embûches sont d'autant plus déplorables dans un contexte hautement concurrentiel qu'elles sont évitables.

- En concertation avec les autorités d'immigration canadiennes, mettre tout en œuvre afin d'accélérer les procédures d'obtention des visas pour nos futurs professeurs, chercheurs et étudiants (par ex., une demande simultanée auprès des deux niveaux).

## Mobilité étudiante

Le séjour des étudiants québécois au sein de milieux de formation et de recherche internationaux représente une nette valeur ajoutée pour la formation supérieure et contribue de façon tangible à la consolidation des réseaux de collaboration. En parallèle à l'accueil d'étudiants internationaux, cette mobilité doit être soutenue.

- Rehausser les programmes de bourses à l'intention des étudiants québécois pour les stages de recherche, les cotutelles et les échanges internationaux.

## Événements internationaux

Les événements scientifiques internationaux accueillis au Québec sont l'expression du dynamisme de nos chercheurs et de nos institutions ainsi que de leur insertion dans les réseaux majeurs. Le Québec pourrait occuper une place plus importante encore sur le plan des rencontres scientifiques de haut niveau et y gagnerait à la fois pour les échanges qu'elles permettent et les collaborations en recherche dont elles favorisent l'émergence et le renforcement. En plus des retombées touristiques et économiques, il faut compter avec le rayonnement qu'elles assurent au Québec et à ses chercheurs, tant dans la communauté scientifique internationale qu'auprès des partenaires et du grand public, ainsi qu'avec la participation facilitée de la jeune relève.

- Envisager la mise en place d'un programme de financement pour l'organisation de colloques et de congrès internationaux au Québec.

## Une alliance plus forte entre la science et la diplomatie

Le Québec dispose de nombreux atouts sur le plan scientifique: une forte base de recherche dans tous les domaines; une communauté scientifique créative, dynamique et reconnue, et un réseau d'institutions scientifiques dont la réputation croît sans cesse.

Au même moment, plusieurs préoccupations fondées sur la science (énergie, climat, biodiversité, sécurité alimentaire, santé mondiale, pandémies, cybersécurité...) sont appelées à jouer un rôle central dans les discussions de haut niveau au sein de groupes internationaux et dans les enceintes internationales. Dans un tel contexte, l'utilisation de la science pour des objectifs diplomatiques revêt une importance critique. Cela va au-delà cependant de la politique internationale et des politiques sectorielles du gouvernement du Québec : cela rejoint l'ensemble des mécanismes en place ou à prévoir pour que les acteurs majeurs de la science et de l'innovation au Québec participent au développement de relations internationales crédibles et influentes. La recherche et la science peuvent devenir un fer de lance des relations extérieures du Québec et un élément décisif de sa notoriété à l'étranger. Pour et par la science, le Québec peut s'affirmer comme un interlocuteur responsable et respecté.

En recourant à la science et aux scientifiques québécois, en mettant de l'avant un discours articulé et probant sur les enjeux mondiaux, en faisant valoir cette voix jusque dans les instances internationales, non seulement le Québec développe une diplomatie scientifique mais encore il se forge une image de marque en science. Ce dernier enjeu s'avère particulièrement crucial alors que les esprits les plus talentueux et les plus innovateurs sont partout convoités.

En soi, les relations extérieures nécessitent une bonne dose d'innovation. Aussi, la formulation de la politique étrangère, à l'instar des autres politiques gouvernementales, pourrait-elle bénéficier de l'apport de scientifiques.

- Doubler les sommes disponibles pour la recherche collaborative internationale;
- Utiliser davantage les affaires scientifiques internationales, en particulier celles menées par les universités, comme base pour se positionner en tant qu'interlocuteur crédible à l'étranger;
- Miser davantage sur l'expertise et les réseaux internationaux des chercheurs et des universités pour développer les activités diplomatiques;
- Solliciter davantage la communauté universitaire pour faire connaître et éclairer les ressorts et implications scientifiques des défis internationaux;
- Utiliser plus efficacement les réseaux internationaux pour renforcer et mobiliser les atouts scientifiques du Québec en appui à des partenariats accrus;
- Promouvoir activement la recherche et l'innovation québécoises à l'étranger;
- Valoriser l'expertise scientifique dans les affectations à l'étranger, pour mettre en relation les chercheurs d'ici et de l'étranger et promouvoir couramment le Québec scientifique.